

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

**SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE**

SUDBURY

LE SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2015

À 10 h

ORDRE DU JOUR

<i>Prière de communiquer avec le secrétaire du Conseil avant la réunion si vous désirez soulever une question d'ordre d'information.</i>
--

- A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence
- B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence
- C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT *Présidence

- 1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil
(*Annexe C.1.i.*)

- D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER

- E. DÉLÉGATION

Présentation faite par Mme Sacha Ranger Novack

- F. QUESTIONS NOUVELLES

- 1. ÉDUCATION

- a) Reconnaissance des employés du Conseil
 - b) Dossiers pédagogiques -- Néant.
 - c) Sorties éducatives (*Annexe F.1.c., le cas échéant*)
 - e) Comités d'admission

- 2. AFFAIRES

*A.Gélinas

- 3. INSTALLATIONS

*A.Gélinas

- a) Permis d'utilisation des locaux – É.s. Macdonald-Cartier

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

ii) FNCSE

- Nomination de 2 (deux) délégués – 25^e assemblée générale annuelle
- Du 29 au 31 octobre 2015 – Terre Neuve

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLERS

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté --
Rencontre du 14 septembre 2015
- Comité d'éducation
- Comité de participation des parents

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES (*Annexe H.1.*)

2. CORRESPONDANCE

- Lettre de Mme Linda Williamson, directrice des communications du Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario (*Annexe H.2.a.*)
- Dépliant du Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario (*Annexe H.2.b.*)

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Le 21 octobre 2015 : Vidéoconférence

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

VIDÉOCONFÉRENCE

SUDBURY

LE MERCREDI 26 AOÛT 2015

À 19 h

MEMBRES PRÉSENTS :

Jean-Marc Aubin, président
Robert Boileau (audio)
Josée Bouchard (vidéo)
François Boudreau
Lynn Despatie
Anne-Marie Gelineault, vice-présidente (audio)
Claude Giroux, vice-président
Raymond Labrecque
Suzanne Nolin (vidéo)
Louise Primeau (vidéo)

Savannah Buhr, élève-conseillère (vidéo)
Austin Pinard, élève-conseiller (vidéo)

**MEMBRES DE
L'ADMINISTRATION:**

Barbara Breault, surintendante
Carole Dubé, directrice des communications et agente de
liaison
Marc Gauthier, directeur de l'éducation
Alain Gélinas, surintendant des affaires
Lynn Fenton, secrétaire-archiviste

ABSENTS:

Mélanie Courty
Donald Pitre

Carole Audet, directrice des ressources humaines
Alain Gélinas, surintendant des affaires

AUTRES :

Brent Donelly, parent – É.p. de la Découverte
Julie Lauzon, AEFO, É.s. Château-Jeunesse

A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES

Néant.

B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition 15-R234 – Raymond Labrecque et Josée Bouchard

Que l'ordre du jour de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario tenue par vidéoconférence **le mercredi 26 août 2015** soit approuvé.

ADOPTÉE

C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT

1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil

Proposition 15-R235 – François Boudreau et Louise Primeau

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant eu lieu par vidéoconférence **le mercredi 17 juin 2015** soit approuvé.

ADOPTÉE

Proposition 15-R236 – Claude Giroux et Louise Primeau

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière « extraordinaire » du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant eu lieu par audioconférence **le lundi 20 juillet 2015** soit approuvé tel que modifié.

Révision : ➤ Supprimer le nom de M. Raymond Labrecque

ADOPTÉE

D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER

Proposition 15-R237 – Lynn Despatie et Suzanne Nolin

Que les propriétés stipulées dans les lettres des divers conseils scolaires soient déclarées excédentaires aux besoins du Conseil.

ADOPTÉE

E. DÉLÉGATION

F. QUESTIONS NOUVELLES

1. ÉDUCATION

a) Reconnaissance des employés du Conseil

b) Dossiers pédagogiques
➤ Papillons monarques

M. Boudreau, conseiller scolaire, a fait état d'une campagne en Amérique du Nord qui vise à assurer la survie des papillons monarques dont les populations sont en rapide déclin.

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

1. ÉDUCATION (suite)

b) Dossiers pédagogiques

➤ Papillons monarques (suite)

Les populations de monarques sont très dépendantes des asclépiades. Par contre, le nombre d'asclépiades a diminué de beaucoup et pose la plus grande menace sur les monarques.

La campagne en question encourage les gens à planter des asclépiades qui sont convoitées par les papillons monarques afin de contribuer à leur préservation.

M. Boudreau a suggéré que le Conseil encourage les directions d'école à appuyer cette campagne et à ajouter cette activité dans le cadre de l'éducation environnementale qui est offerte dans nos écoles pour sensibiliser les élèves à l'importance d'un environnement équilibré pour la biodiversité.

M. Gauthier, directeur de l'éducation, a fait remarquer que cette question ferait l'objet d'une discussion à l'échelle du Comité exécutif et des directions d'école en vue d'élaborer des stratégies à cet effet qui seront partagées avec les conseillers scolaires.

c) Sorties éducatives – Néant.

e) Comités d'admission

Proposition 15-R238 – Louise Primeau et Josée Bouchard

Que le Conseil entérine la décision prise par le Comité d'admission d'admettre l'élève identifié lors de l'assemblée à huis clos à l'une de ses écoles.

ADOPTÉE

f) Programmes d'été 2015

Proposition 15-R239 – Claude Giroux et Raymond Labrecque

Que le rapport « Programmes d'été 2015 » en date du 26 août 2015 soit reçu.

ADOPTÉE

g) Comité de participation des parents (CPP)

M. Gauthier a signalé qu'après la rentrée scolaire, il communiquera avec les anciens membres du CPP afin de préciser s'ils veulent continuer à siéger au comité. Une invitation sera également lancée à l'échelle des écoles en vue de recruter des nouveaux membres.

h) Heure du début des classes (palier secondaire) – Mise à jour

Les quatre conseils scolaires de la région ont discuté de cette question. Le Rainbow DSB, le Sudbury Catholic DSB et le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario ont demandé au CSPGNO de poursuivre le dossier. Le Consortium a commencé à se pencher sur ce dossier.

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

1. ÉDUCATION (suite)

h) Heure du début des classes (palier secondaire) – Mise à jour

M. Boudreau a demandé s'il était réaliste d'envisager septembre 2016 comme date de début d'un projet pilote. Avant de pouvoir lancer un projet pilote de ce genre, M. Gauthier a fait une mise en garde, soulignant qu'il faudra entamer un processus de consultation avec le Consortium et les élèves et les parents des quatre conseils, ce qui peut demander un certain temps.

Les conseillers scolaires seront tenus au courant de la situation.

2. AFFAIRES -- Néant.

3. INSTALLATIONS

a) Permis d'utilisation des locaux – É.s. Macdonald-Cartier
➤ Gala Cinéfest

Le Gala aura lieu au « Cambrian College eDome », donc il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis d'utilisation.

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

ii) FNCSE

- Nomination de 2 (deux) délégués – 25^e assemblée générale annuelle
- Du 29 au 31 octobre 2015 – Terre Neuve

La proposition a été reportée à la réunion régulière ayant lieu le 26 septembre 2015.

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLERS

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté --
Compte rendu de la rencontre CCED du 15 juin 2015
- Comité d'éducation
- Comité de participation des parents

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

1. v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION (suite)

M. Jean-Marc Aubin, président, a souligné qu'il s'était rendu à Sault-Ste-Marie en vue de visiter l'É.p. Écho-des-Rapides pour voir les progrès de construction. Il est heureux de constater que les effectifs continuent à augmenter à l'école.

M. Marc Gauthier, directeur de l'éducation, a pris la parole et a fait état des activités suivantes :

- Conseil de gestion a eu lieu les 25 et 26 août. Belle collaboration!
- La rentrée scolaire permettra de mieux cerner l'état des effectifs et les prochaines mesures que le conseil prendra pour régler certains défis.
- Le Jardin du Village Garden à l'É.s. Hanmer connaît un succès remarquable grâce à la collaboration des membres de la communauté et des parents de l'école. Plusieurs groupes ont bénéficié de la récolte de légumes.
- Les travaux de rénovations dans les écoles avancent bien en vue de la rentrée scolaire. Chapeau à l'équipe de conciergerie qui a travaillé très fort à cette fin.
- L'équipe de tournage d'une série anglo-canadienne « What Would Sal Do? » qui sera diffusée en 2016 s'est rendue à l'É.p. Jeanne-Sauvé et dans les bureaux administratifs pour tourner les scènes prévues. On fera part de la date de diffusion aux conseillers scolaires.
- Cette année, les écoles de la région de Longlac, de Marathon et de Manitouwadge débutent les classes le 1^{er} septembre et terminent les classes le 24 juin tandis que les écoles des régions de Sudbury et Algoma débutent les classes le 8 septembre et terminent les classes le 30 juin.

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

Proposition 15-R240 – Claude Giroux et Josée Bouchard

Que le Conseil accorde un congé d'absence à M. Donald Pitre et à Mme Mélanie Courty pour la réunion régulière ayant lieu par vidéoconférence le mercredi 26 août 2015.

ADOPTÉE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES

2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Le 24 septembre 2015 : Gala Cinéfest

Le 25 et 26 septembre 2015 : SUDBURY

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition 15-R241 – Anne-Marie Gélinault et Lynn Despatie
Que nous levions la séance à 19 h 43.

ADOPTÉE

Jean-Marc Aubin, président

Marc Gauthier, directeur de l'éducation et secrétaire

PV-R-26 AOÛT 2015

\\bureau4\foyer\$\fenton\Documents\!Réunions Électroniques\2015\09_26_2015_Rég_sept\C.1.i. PV_ 26 AOÛT 2015 rég.doc



EFFECTIFS ACTUELS

Rapport par niveau élémentaire 9/18/2015

École	M	J	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	Total partiel	AAS-4	Total
École p. Camille-Perron	11.0	10.0	6.0	6.0	13.0	7.0	9.0	11.0	6.0	8.0	87.0	0.0	87.0
École p. de la Découverte	32.0	25.0	29.0	36.0	34.0	27.0	20.0	20.0	19.0	10.0	252.0	0.0	252.0
École p. de la Rivière-des-Français (7 et 8)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.0	12.0	21.0	0.0	21.0
École p. Écho-des-Rapides	16.0	16.0	7.0	2.0	3.0	6.0	2.0	6.0	2.0	0.0	60.0	0.0	60.0
École p. Foyer-Jeunesse	27.0	18.0	23.0	28.0	22.0	27.0	20.0	25.0	0.0	0.0	190.0	6.0	196.0
École p. Franco-Manitou	5.0	6.0	3.0	6.0	4.0	3.0	3.0	1.0	4.0	0.0	35.0	0.0	35.0
École p. Franco-Nord	10.0	13.0	16.0	6.0	8.0	5.0	10.0	4.0	0.0	0.0	72.0	0.0	72.0
École p. Hanmer (7 et 8)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	34.0	31.5	65.5	3.0	68.5
École p. Hélène-Gravel	26.0	30.0	35.0	36.0	35.0	35.0	24.0	24.0	0.0	0.0	245.0	0.0	245.0
École p. Jean-Éthier-Blais	30.0	30.0	34.0	37.0	35.0	40.0	43.0	42.0	0.0	0.0	291.0	9.0	300.0
École p. Jeanne-Sauvé	16.0	11.0	16.0	10.0	9.0	13.0	10.0	18.0	0.0	0.0	103.0	0.0	103.0
École p. l'Escalade	2.0	0.0	1.0	3.0	0.0	2.0	1.0	2.0	1.0	1.0	13.0	0.0	13.0
École p. Macdonald-Cartier (7 et 8)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	80.0	78.0	158.0	7.0	165.0
École p. Pavillon-de-l'Avenir	19.0	9.0	18.0	17.0	15.0	19.0	13.0	17.0	10.0	1.0	138.0	0.0	138.0
École p. Villa Française des Jeunes (7 et 8)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.0	4.0	9.0	0.0	9.0
TOTAL GLOBAL	194.0	168.0	188.0	187.0	178.0	184.0	155.0	170.0	170.0	145.5	1,739.5	25.0	1,764.5



EFFECTIFS ACTUELS

Rapport par niveau secondaire 2015-09-18.

École	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	Total Partiel	AAS-4	Total
É. Cap sur l'Avenir	5.0	5.0	20.0	20.0	50.0	0.0	50.0
É.s. Carrefour Supérieur-Nord					0.0		0.0
É.s. Château-Jeunesse	9.0	4.0	5.0	4.0	22.0	0.0	22.0
É.s. Cité-Supérieure	4.5	3.0	5.3	5.0	17.8	0.0	17.8
É.s. de la Rivière-des-Français	11.0	10.0	9.0	20.0	50.0	0.0	50.0
É.s. Hanmer	19.5	18.0	23.0	14.0	74.5	7.0	81.5
É.s. l'Orée des Bois	7.0	8.0	9.0	9.0	33.0	0.0	33.0
É.s. Macdonald-Cartier	69.0	82.0	81.0	86.0	318.0	9.0	327.0
É.s. Villa Française des Jeunes	10.0	4.0	2.0	5.0	21.0	0.0	21.0
TOTAL GLOBAL	135.0	134.0	154.3	163.0	586.3	16.0	602.3

De: mg cc ☒ ATR ☒ suivi À CLASSER
À: cc ATR suivi À CLASSER

Le 20 août 2015

Marc Gauthier
Directeur de l'éducation
Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario
296, rue Van Horne
Sudbury, (Ontario) P3B 1H9

31/ AOÛT 2015

À: cc ATR suivi À CLASSER
À: cc ATR suivi À CLASSER

Monsieur,

À l'approche de la rentrée scolaire 2015-2016, notre Bureau aimerait vous informer de l'élargissement du mandat de l'Ombudsman aux conseils scolaires. À compter du 1^{er} septembre 2015, l'Ombudsman pourra commencer à accepter, examiner et régler les plaintes à propos des conseils scolaires en vertu de la *Loi de 2014 sur la responsabilisation et la transparence du secteur public et des députés*.

L'Ombudsman de l'Ontario est un officier indépendant de l'Assemblée législative, nommé pour effectuer des enquêtes impartiales sur la conduite administrative des organismes publics. Ses services sont offerts à toutes et tous, gratuitement.

Comme nous le faisons pour les dizaines de milliers de plaintes que nous traitons chaque année au sujet d'organismes provinciaux, nous travaillerons avec les conseils scolaires pour régler les plaintes dans toute la mesure du possible. Nous parvenons à régler la plupart des plaintes sans recourir à une enquête ou faire de rapport, en aiguillant les plaignants vers des systèmes existants de plaintes.

Quand nous recevrons des plaintes à propos de conseils scolaires, nous orienterons les plaignants vers les responsables locaux pour qu'ils règlent leurs problèmes avec l'école ou le conseil scolaire, et à l'ombudsman du conseil scolaire ou à tout autre responsable désigné à cet effet.

Notre Bureau est un lieu de dernier recours et les plaignants sont censés explorer complètement tout mécanisme statutaire de plaintes (p. ex., Tribunal de l'enfance en difficulté de l'Ontario) avant de porter plainte à l'Ombudsman. L'Ombudsman encourage fermement les conseils scolaires à régler localement les problèmes locaux et à mettre en place leurs propres agents de responsabilisation.

Si les mécanismes locaux de plaintes échouent à régler le problème et si l'Ombudsman détermine qu'une enquête est justifiée (soit pour une plainte individuelle, soit pour une plainte systémique plus vaste), notre Bureau avisera le conseil scolaire, qui sera alors tenu de coopérer à l'enquête de l'Ombudsman. L'Ombudsman peut rendre publiques ses conclusions et recommandations. En revanche, il ne peut aucunement rejeter les décisions d'un conseil scolaire et ses recommandations ne sont pas contraignantes.

Le Bureau de l'Ombudsman compte 40 années d'expérience dans l'examen et le règlement des problèmes administratifs au sein de tout le gouvernement provincial – entre autres dans le traitement de plaintes à propos de conseils scolaires placés précédemment sous la supervision directe du gouvernement, par le biais de la nomination d'un superviseur. Nous traitons plus de 23 000 plaintes chaque année en suivant des stratégies appropriées de règlement des conflits – et nous réglons environ 75 % de tous les cas en moins de deux semaines.

Au cours des 10 dernières années, le gouvernement a accepté presque toutes les recommandations de l'Ombudsman en vue de changements systémiques, qui ont entraîné des progrès administratifs pour des millions d'Ontariens (allant par exemple de l'élargissement du dépistage néonatal au renforcement de la sécurité du système de loteries, en passant par une amélioration du contrôle des garderies non agréées). Nous avons toujours obtenu une excellente coopération des organismes publics placés sous notre surveillance.

Récemment, nous avons communiqué avec plusieurs associations de conseils scolaires et d'autres intervenants pour les informer du rôle de notre Bureau. **Aujourd'hui, nous vous invitons à répondre à un bref questionnaire en ligne (renseignements ci-joints) qui nous aidera à régler toute plainte que nous pourrions recevoir.**

Pour plus de renseignements sur notre processus de travail et sur notre nouveau mandat relativement aux conseils scolaires, vous voudrez peut-être consulter notre foire aux questions à <https://ombudsman.on.ca/About-Us/MUS-FAQ.aspx> et notre nouvelle brochure « Plaintes à propos des conseils scolaires » à <http://www.ombudsman.on.ca/Files/sitemedia/Documents/P2-1690-MUS-Brochures-S-FR.pdf>. Notre plus récent rapport annuel, paru en juillet pour l'exercice financier 2014-2015, présente aussi un bon aperçu de nos activités. Vous le trouverez en ligne ici : <https://ombudsman.on.ca/Resources/Reports/2014-2015-Annual-Report.aspx?lang=fr-CA>. Vous voudrez peut-être aussi recevoir des renseignements sur notre Bureau chaque mois, en vous abonnant à notre bulletin en ligne, à <https://ombudsman.on.ca/Newsroom/E-Newsletter.aspx>.

Mon équipe et moi-même nous ferons un plaisir de répondre à toute question que vous pourriez avoir, de vous faire parvenir des exemplaires de nos brochures et rapports, ou de vous mettre en rapport avec nos collègues qui seront chargés des dossiers des conseils scolaires. Envoyez-nous un courriel à thewatchdog@ombudsman.on.ca, ou appelez nos agentes de communications : Laura Nadeau (416-586-3402) ou Cynthia McQueen (416-586-3525).

Cordialement,



Linda Williamson
Directrice des communications, Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario
P.j.

QUESTIONNAIRE SUR LES PERSONNES RESSOURCES DU CONSEIL SCOLAIRE

À l'attention des directeurs/directrices de l'éducation

Comme nous l'avons indiqué dans une lettre que nous vous avons envoyée récemment, et en prévision de l'élargissement du mandat de l'Ombudsman de l'Ontario aux conseils scolaires qui commencera le 1^{er} septembre 2015, notre Bureau aimerait obtenir des renseignements à propos de votre conseil pour nous aider à répondre à toute plainte que nous pourrions recevoir.

Nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire confidentiel en ligne, ici :

<https://www.surveymonkey.com/r/CXHJ6YQ>

Les renseignements ainsi recueillis aideront notre personnel à s'enquérir des processus pertinents et à aiguiller les plaignants au besoin.

À compter du 1^{er} septembre 2015, si toute plainte n'est pas réglée par un recours aux mécanismes existants au sein de votre conseil scolaire, vous pourrez aiguiller les plaignants vers le Bureau de l'Ombudsman à <https://ombudsman.on.ca/Make-A-Complaint.aspx>.

Si vous avez la moindre question à propos de ce questionnaire, de notre Bureau, ou de tout sujet concernant notre travail et notre nouveau rôle relativement aux conseils scolaires, veuillez envoyer un courriel à mon équipe à thewatchdog@ombudsman.on.ca et nous nous ferons un plaisir de vous venir en aide. Nos agentes de communications pourront aussi répondre à vos questions ou vous aiguiller vers une personne qui sera en mesure de le faire : Laura Nadeau (416-586-3402) ou Cynthia McQueen (416-586-3525).



L'Ombudsman est :

- Un **officier** indépendant de l'Assemblée législative de l'Ontario
- Un **chien de garde** qui règle les plaintes à propos des organismes gouvernementaux ainsi que des municipalités et des universités et conseils scolaires financés à partir des deniers publics, et qui enquête à leur sujet
- Un **enquêteur impartial** qui fait des **recommandations** pour améliorer les services publics
- Un bureau de dernier recours qui intervient quand tous les autres processus de plaintes ont mené à l'impasse
- **Confidentiel** : Toutes les enquêtes sont menées en privé; les plaignants ne sont pas identifiés sans leur consentement
- **Gratuit** : Aucuns frais pour les plaignants, ni pour les organismes qui ont fait l'objet de plaintes

L'Ombudsman peut :

- Régler les **plaintes individuelles**
- Enquêter sur des **questions** qui ne peuvent pas être résolues localement
- Mener de grandes enquêtes sur de vastes problèmes **systémiques** qui concernent de très nombreuses personnes (quelques exemples passés : sécurité des loteries, évaluation foncière, dépistage néonatal, facturation à Hydro One)
- Exiger des responsables qu'ils **coopèrent** aux enquêtes et fournissent les preuves pertinentes
- **Recommander** des changements pour remédier à des problèmes d'administration et pour améliorer la gouvernance, la responsabilisation et la transparence

L'Ombudsman ne peut pas :

- Rejeter les décisions des organismes gouvernementaux, incluant les municipalités, les universités ou les conseils scolaires
- Imposer des sanctions; ses recommandations ne sont pas contraignantes
- Enquêter sur les entreprises privées, les décisions des cours, du gouvernement fédéral ou de la police municipale



Le saviez-vous?

Le mot « Ombudsman » est d'origine suédoise et signifie « représentant du citoyen ». Le premier bureau de l'ombudsman a été créé en Suède en 1809, pour aider les gens à faire part de leurs préoccupations au gouvernement.



Nous rejoindre

Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario
Bell Trinity Square
483, rue Bay, 10^e étage, Tour Sud
Toronto (Ontario)
M5G 2C9

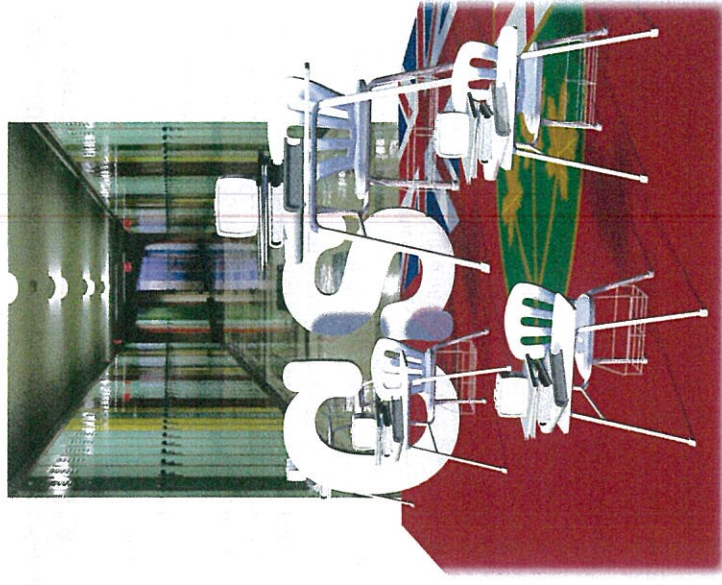
1-800-263-1830
www.ombudsman.on.ca

[Twitter.com/Ont_OmbudsmanFR](https://twitter.com/Ont_OmbudsmanFR)
[Facebook.com/OntarioOmbudsman](https://facebook.com/OntarioOmbudsman)
[Youtube.com/OntarioOmbudsman](https://youtube.com/OntarioOmbudsman)

Ombudsman
ONTARIO

ONTARIO'S WATCHDOG
CHIEN DE GARDE DE L'ONTARIO

Plaintes à propos des CONSEILS SCOLAIRES

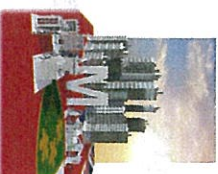


H.2.b.

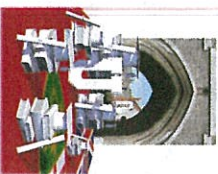
www.ombudsman.on.ca • 1-800-263-1830



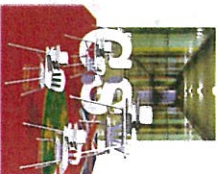
L'Ombudsman de l'Ontario est en droit d'enquêter sur les plaintes à propos des municipalités, des universités et des conseils scolaires à partir des dates suivantes :



Municipalités
1^{er} janv. 2016



Universités
1^{er} janv. 2016



Conseils scolaires
1^{er} sept. 2015

Ce nouveau mandat résulte du Projet de loi 8, c'est-à-dire de la nouvelle *Loi de 2014 sur la responsabilisation et la transparence du secteur public et des députés*.

Désormais, nous sommes en mesure d'aider les Ontariens qui ont des problèmes avec ces organismes, comme nous le faisons avec plus de 500 organismes du gouvernement provincial déjà placés sous notre surveillance.

Nos services comprennent de nombreux volets : aiguillage, règlement des plaintes, enquêtes indépendantes sur des questions individuelles ou systémiques, et recommandations visant à améliorer l'administration, le service et la responsabilisation au gouvernement.

« Nous ne remplaçons aucun des mécanismes de plaintes existants, mais nous veillons à leur bon fonctionnement. »

— L'OMBUDSMAN ANDRÉ MARIN,
DANS SON RAPPORT ANNUEL 2014-2015

Qui peut se plaindre à propos d'un conseil scolaire?

- Élèves, parents ou autres membres de la famille
- Personnel du conseil scolaire, enseignants ou conseillers scolaires
- Membres de groupes d'intérêts
- Quiconque a des préoccupations



Si vous avez une plainte...

- Avez-vous déjà communiqué avec le conseil scolaire à propos de ce problème? Sinon, le personnel de l'Ombudsman pourrait vous demander de vous adresser aux responsables locaux concernés. Nous pouvons vous venir en aide si votre problème n'a pas été réglé.
- Pouvez-vous nous donner des renseignements à propos de votre problème et de vos démarches (nom du conseil scolaire, responsables avec qui vous avez communiqué, documents pertinents, etc.)?
- Vous pouvez consulter nos formulaires de plainte et nos renseignements sur le processus de plainte, nos activités et le Projet de loi 8 sur notre site Web, ou téléphoner pour demander l'aide de notre personnel.

Notre processus de travail

1. Nous évaluons toutes les plaintes et les adressons aux responsables locaux pour les régler rapidement, dans toute la mesure du possible.
2. Si le processus de règlement local échoue, nous pourrions tenter de régler le problème et communiquer avec le conseil scolaire pour plus de renseignements.
3. Si une enquête s'avère nécessaire, nous enverrons un avis par écrit au conseil scolaire, qui sera tenu de nous fournir les renseignements et les documents pertinents.
4. Si l'Ombudsman fait des recommandations, le conseil scolaire aura l'occasion d'y donner réponse avant que tout rapport soit rendu public.
5. L'Ombudsman fait un suivi de toutes les recommandations pour veiller à leur application et obtenir les résultats attendus.

Problèmes courants des conseils scolaires

Application des politiques : Discipline, etc.

Réactions à l'intimidation

Soutien à l'éducation spécialisée

Services aux étudiants handicapés

État des bâtiments scolaires

Comportement et rôle des conseils scolaires

— D'après les plaintes reçues avant le Projet de loi 8

« Tout a été réglé à mon entière satisfaction. Mille fois merci de votre aide. »

— LETTRE D'UN PLAIGNANT

Le saviez-vous?

- CINO autres ombudsmen au Canada surveillent déjà les conseils scolaires.
- En 2014-2015, avant l'entrée en vigueur du Projet de loi 8, l'Ombudsman a reçu un nombre sans précédent de **260 plaintes** à propos des conseils scolaires.

- Notre Bureau a l'**expérience** du travail avec les conseils scolaires. Avant l'entrée en vigueur du Projet de loi 8, l'Ombudsman pouvait accepter les plaintes à propos de tout conseil scolaire placé sous le contrôle direct d'un superviseur du gouvernement provincial. Nous avons réglé des plaintes à propos de plusieurs de ces conseils scolaires au cours des récentes années, en les transmettant à qui de droit et en faisant un suivi auprès des superviseurs.

